



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 28

Date de la convocation : 12/09/2025

Date d'affichage : 12/09/2025

DELIBERATION N° 050/2025
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Christine BACHES – Claire SALFATI TEDGUI – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Cosme DILME donne pouvoir à François RALLO
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Carole CARTON
- Jacqueline KEILING donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Jean PEZIN
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Robert TARDA
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Olivier RABAT
- Pascal GIRAUDET donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Modeste BOSQUE
- Sylvain VIOT donne pouvoir à Eric BOUILLIN
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

Absente excusée : Bénédicte SARASSAT

Secrétaire de séance : Claire SALFATI-TEDGUI

OBJET : Approbation de la convention d'organisation et de financement relative au programme « EcoPousse » 2025-2026 entre la ville et le SYDEEL 66.

Madame Carole Carton, Adjointe au Maire déléguée à la petite enfance, à l'enseignement aux affaires scolaires et périscolaires, fait part à l'assemblée de la convention d'organisation et de financement relative au programme « EcoPousse » 2025-2026 proposée par le SYDEEL66.

Elle précise que ce programme, anciennement dénommé « Watty à l'école », est un programme de sensibilisation à la transition écologique à destination des élèves de 3 à 11 ans, ayant pour objectif principal de rendre les élèves acteurs de la transition écologique à l'école, comme à la maison, en leur permettant d'apprendre à économiser l'énergie et l'eau et à être les ambassadeurs d'une gestion durable des ressources énergétiques auprès de leur famille.

Madame Carole Carton poursuit en indiquant que le nouveau programme « EcoPousse », labellisé par le Ministère de la Transition Ecologique, est le premier et le seul programme de sensibilisation des élèves, éligible aux certificats d'économies d'énergie.

De plus, le programme « EcoPousse » est déployé et soutenu dans les Pyrénées-Orientales grâce à un partenariat de plus de 8 ans entre la société « ECO CO2 », lauréate de l'appel à projet national, et le SYDEEL66.

La mise en place de ce programme vise donc à déployer ledit programme de sensibilisation à la transition écologique dans 5 classes d'élémentaire volontaires de notre « groupe scolaire George Sand ».

Madame Carole Carton souligne l'importance de poursuivre cette action auprès de nos élèves d'élémentaire et informe que le reste à charge de la collectivité pour 5 classes participant à ce programme s'élève à la somme de 984 € TTC pour l'année scolaire.

Par suite, Madame Carole Carton propose au conseil, d'une part, d'approuver la convention d'organisation et de financement relative au programme « EcoPousse » 2025-2026 entre la ville et le SYDEEL66, d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer la convention susdite accompagnée de son annexe 1 « Plan de financement ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Carole Carton et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la convention d'organisation et de financement relative au programme « EcoPousse » 2025-2026 entre la ville et le SYDEEL66, telle que jointe à la présente délibération, pour un montant de 984 € TTC pour 5 classes d'élémentaire ;

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention susdite accompagnée de son annexe 1 « Plan de financement », ainsi que toute pièce utile dans cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Publication le : 23 SEP. 2025